

À une séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue par téléconférence le vendredi 27 mars 2020, à 9 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Denis Marion	Massueville
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est également présent : M. Denis Boisvert

MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Gilles Salvas souhaite la bienvenue aux participants et procède à l'ouverture de la séance, laquelle est tenue par téléconférence conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

2020-03-117

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que tous les membres sont présents;

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres par courriel hier;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité

De renoncer à l'avis de convocation de la présente séance du comité administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-03-118

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

D'adopter l'ordre du jour sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-03-119

MISE EN PLACE D'UN FONDS À LA DEMANDE DU COMITÉ D'INTERVENTION TACTIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité d'intervention tactique de développement économique (CIT) le 20 mars dernier;

CONSIDÉRANT que ce comité est formé des organismes suivants : Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy, Chambre de développement agricole, CLD de Pierre-De Saurel, SADC de Pierre-De Saurel, MRC de Pierre-De Saurel et Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que les membres du CIT sont d'avis qu'il est souhaitable, compte tenu de la situation d'urgence qui prévaut actuellement, de mettre en place un fonds qui sera destiné aux entrepreneurs offrant des services non essentiels et qui éprouvent présentement des difficultés financières en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le caractère très urgent de la situation et qu'il devient impératif d'offrir un soutien financier à ces entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT que les critères que le CLD Pierre-De Saurel aura à appliquer pour l'application du fonds seront déterminés par les membres du CIT;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties aux entrepreneurs devront être remboursées sans intérêt dans un délai à déterminer par le CIT;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'une somme à son surplus accumulé dédié au développement économique de l'ordre de 155 960 \$;

CONSIDÉRANT que le comité administratif désire bonifier cette somme d'un montant supplémentaire de 44 140 \$ provenant du surplus accumulé non affecté du fonds général de la MRC;

CONSIDÉRANT que le préfet a consulté au préalable tous les membres du Conseil de la MRC sur la question d'injecter une somme globale de 200 000 \$ pour l'application de ce fonds;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil étaient en accord avec l'affectation des sommes énumérées précédemment pour la création de ce fonds d'urgence;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le comité administratif de la MRC :

- autorise le versement au CLD, dans les meilleurs délais, d'un premier versement de 25 000 \$, lequel sera suivi d'un second versement de 175 000 \$;
- autorise le CLD à mettre en place les mécanismes nécessaires pour analyser, traiter et gérer les demandes de prêts, incluant le versement des sommes consenties et la signature des documents pertinents, le tout, pour et au nom de la MRC;
- autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, une entente liant la MRC et le CLD afin de confirmer les pouvoirs et obligations du CLD pour la gestion de ce fonds;
- recommande au Conseil de la MRC de ratifier la présente résolution à sa prochaine séance et d'autoriser rétroactivement :
 - l'affectation du surplus accumulé de l'activité « développement économique » pour un montant de 155 960 \$
 - l'affectation du surplus accumulé non affecté du fonds général de la MRC pour un montant de 44 140 \$;
 - le CLD à agir, pour et au nom de la MRC, dans la mise en œuvre de ce fonds et dans l'octroi des prêts consentis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PRÉCISIONS CONCERNANT LA RÉOLUTION 2020-03-119

Durant la discussion concernant la création de ce fonds d'urgence, le directeur général mentionne qu'il a, suivant les devoirs de ses fonctions, fait des vérifications externes sur la validité de la contribution financière de la MRC pour ce genre d'aides financières. Il précise qu'il n'a reçu aucune confirmation en ce sens. Il ajoute qu'il a jugé pertinent de faire ces vérifications afin de s'assurer que les dispositions légales soient respectées ou encore que cette initiative fasse partie des pouvoirs des MRC. Il souligne que les MRC peuvent aider financièrement les entreprises privées pour des projets en démarrage ou en phase de développement.

DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ÉTAT DE LA SITUATION DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Les membres sont informés que les différentes collectes de matières résiduelles se poursuivent comme à l'habitude. Toutefois, selon les informations obtenues de l'entrepreneur concerné, il est possible que la collecte des encombrants puisse être interrompue à compter du mois de mai prochain. En effet, le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles a été informé que cette collecte représenterait des risques, puisque le virus peut survivre plusieurs heures sur les gros objets. Les autres collectes sont maintenues comme prévues, mais, dans le contexte actuel, certains ajustements mineurs pourraient être nécessaires.

Le directeur général rappelle aux membres que l'écocentre est fermé depuis le 19 mars. Cette mesure a été mise en place afin de préserver la sécurité de la population, des usagers et des employés de l'écocentre en raison de l'évolution de la COVID-19, et ce, conformément aux recommandations et directives du gouvernement et des autorités de la santé publique du Québec.

2020-03-120 **ACCEPTATION DE LA HAUSSE DU COÛT DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR MODIFIER LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-61 qui autorisait, dans le contexte de la crise touchant le traitement des matières recyclables par les centres de tri, la négociation d'une modification au contrat d'EBI Environnement concernant le coût de traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC et EBI Environnement inc. au terme de cette négociation, laquelle prévoit une augmentation de 43,51 \$ / la tonne de matières recyclables pour porter le taux à 76,41 \$ / la tonne;

CONSIDÉRANT que le volume des matières recyclables collectées est de ± 5 000 tonnes par année totalisant ainsi une hausse de 217 550 \$ / an pour le traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du taux élevé de participation des contribuables de la MRC à cette collecte, la hausse est remboursée à 95 % par Éco Entreprises Québec pour représenter au final une somme approximative de 11 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir dans l'entente un montant forfaitaire de 57 700 \$;

CONSIDÉRANT que la modification du contrat de collecte, transport, traitement et/ou élimination des matières résiduelles doit faire l'objet d'une autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il proposé, appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la hausse du coût de traitement des matières recyclable convenue entre la MRC et EBI Environnement;
- de ratifier l'entente intervenue dans ce dossier et d'autoriser le directeur général de la MRC à la signer pour et au nom de la MRC;
- de demander au MAMH l'autorisation de modifier le contrat d'EBI Environnement en fonction des modalités de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PROCHAINES RENCONTRES DE LA MRC (CGT ET CONSEIL)

Les membres conviennent d'annuler la rencontre du comité général de travail (CGT) du 1^{er} avril et de tenir la séance ordinaire du Conseil du 8 avril par vidéoconférence.

2020-03-121

REPORT DE CERTAINES ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE TERRITORIALE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les membres discutent de l'état de la situation concernant l'élaboration de la politique territoriale en développement social.

CONSIDÉRANT l'annulation de la rencontre du comité général de travail (CGT) du 1^{er} avril prochain;

CONSIDÉRANT la pertinence de reporter la consultation des membres du Conseil sur la politique territoriale en développement social qui devait avoir lieu lors de cette rencontre du CGT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de reporter le sondage prévu sur le sujet auprès de la population;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité

De reporter ces deux activités à une date ultérieure à définir en fonction de la fin de la pandémie actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

FORMATION D'UN COMITÉ DE GESTION DE LA CRISE POUR LES OBNI

Les membres sont informés que la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés travaille, en concertation avec la Corporation de développement communautaire (CDC) et plusieurs autres organismes de la région, pour mettre en place un comité de gestion de la crise. Les actions de ce comité seront spécifiquement axées pour regrouper des informations concernant les besoins des personnes en cette période de crise (approvisionnement alimentaire, soutien psychologique et isolement). Les deux maires représentant la MRC au comité régional de la famille et des aînés (CRFA) feront partie de ce comité qui regroupera aussi plusieurs organismes. De plus amples détails concernant ce comité seront dévoilés sous peu.

INSTAURATION DE MESURES INTERNES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MRC

Le directeur général rappelle les mesures internes qui ont été mises en place par la MRC afin de respecter les directives et recommandations gouvernementales dans le contexte de la pandémie. Dès le vendredi 13 mars, des démarches ont été entreprises pour que les locaux soient désinfectés sur une base quotidienne. Également, pour la sécurité de la population et celle des employés, les bureaux sont fermés au public depuis le 18 mars. De plus, à la suite de l'annonce de la fermeture des écoles et des garderies, les employés ayant de jeunes enfants ont eu la possibilité, depuis le 16 mars, d'effectuer du télétravail. Pour ce faire, l'autorisation de leur supérieur était requise. Depuis le 25 mars, conformément aux nouvelles recommandations gouvernementales, 75 % des employés de la MRC font du télétravail. La Direction générale est en lien régulier avec eux pour assurer la coordination des travaux et des dossiers traités.

REPORT DE LA PUBLICATION DU CAHIER DES RÉALISATIONS 2019

Compte tenu de la situation particulière liée à la pandémie, les membres conviennent de reporter la publication du cahier des réalisations 2019 de la MRC dans le journal Les 2 Rives (initialement prévue en avril).

2020-03-122

ENCLenchement DE LA PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DE LA GREFFIÈRE (CONGÉ DE MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT le départ prochain de M^e Joanie Lemonde, greffière, pour un congé de maternité et parental;

CONSIDÉRANT que son remplacement est nécessaire durant son absence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'enclencher la démarche d'embauche pour pourvoir ce poste;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

D'enclencher la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de greffier et de recommander au Conseil de la MRC d'autoriser l'embauche de la personne retenue au terme de cette procédure, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-03-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que la séance soit levée à 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Gilles Salvas, préfet

Denis Boisvert, directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants au surplus accumulé de l'activité « développement économique » et au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles les dépenses prévues à la résolution 2020-03-119 sont autorisées.

Délivré à Sorel-Tracy le 27 mars 2020

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier